

## **Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Vingt-septième session**  
**Genève, 24 mars – 4 avril 2014**

### **NOTE D'INFORMATION À L'INTENTION DES PARTICIPANTS DE LA TABLE RONDE DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES**

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa septième session, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") est convenu "que, immédiatement avant le début des sessions du comité, une demi-journée devrait être consacrée à des exposés thématiques présentés sous la présidence d'un représentant d'une communauté locale ou autochtone". Ce type de réunion est organisé à l'occasion de chaque session du comité depuis 2005.
2. À la vingt-septième session du comité, la table ronde débattera du thème suivant : "Propriété intellectuelle, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles : le droit des peuples autochtones de préserver, contrôler, protéger et développer leur propriété intellectuelle en vertu de l'article 31 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones".
3. Le programme provisoire de la table ronde figure à l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

PROGRAMME PROVISOIRE DE LA TABLE RONDE

Lundi 24 mars 2014

11 heures – 11 h 10	Ouverture  Président – (à désigner par le Forum consultatif des peuples autochtones de l'OMPI)
11 h 10 – 11 h 40	M. Pavel Sulyandziga, président du Batani Fund et membre du Groupe de travail des Nations Unies sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, Moscou (Fédération de Russie)
11 h 40 – 12 h 10	Mme Edith Bastidas, conseillère juridique de l'Entidad Promotora de Salud Indígena MALLAMAS, Nariño (Colombie)
12 h 10 – 12 h 40	M. Preston Hardison, analyste de politiques pour le Tulalip Tribes of Washington, Washington (États-Unis d'Amérique)
12 h 40 – 13 heures	Débat général
13 heures	Clôture de la table ronde

[Fin de l'annexe et du document]